


# droit et liberté

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME  ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

N° 452-453 Juillet-Août 1986

ISSN 0012-6411

## Été français, hiver austral

Le MRAP est engagé dans une grande bataille, de celles qui compteront dans l'histoire des luttes contre le racisme en France. Il s'agit d'empêcher l'adoption des mesures dangereuses visant la population d'origine immigrée, dans les projets de lois soumis depuis le 24 juin au Parlement.

La tâche n'est pas facile, car le gouvernement se prévaut de la lutte - nécessaire en elle-même - contre l'insécurité et le terrorisme pour porter atteinte à des droits et libertés traditionnels. Dans le projet "relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France" (essentiellement consacré, en fait, à leur rejet), il prétend avoir pour objectif le contrôle des flux migratoires.

Le fond du problème, c'est une volonté de "résoudre" le prétendu "problème de l'immigration" en déstabilisant cette population, hommes, femmes et surtout adolescents, placés sous une surveillance permanente et vétilleuse.

De ces "immigrés" (vocable recouvrant tant de catégories de personnes qu'il est devenu quasiment mythique), la nouvelle législation tend à faire plus que jamais des boucs émissaires, présentés comme d'inévitables délinquants et des terroristes en puissance.

En somme, elle institutionnalise le refus d'admettre la présence en France de "non-Européens", qui s'intégreraient progressivement, génération après génération, comme l'ont fait depuis toujours les immigrations antérieures, tout en conservant un certain attachement à leurs racines et à leurs valeurs. En substituant la répression à l'insertion, on croit pouvoir arrêter l'Histoire. Sinistre erreur.

Concession au racisme ambiant, par ceux-là mêmes qui ont contribué à l'aggraver, cette démarche ne peut que l'attiser encore. L'été risque d'être "chaud".

Nous n'oublions pas pour autant l'Afrique du Sud, où c'est l'hiver. Un hiver de tension et de mort. L'apartheid, ce crime contre l'humanité, requiert aussi la poursuite incessante de nos efforts pour obtenir des sanctions véritables, globales, pour mettre hors d'état de nuire les maîtres sanguinaires de Pretoria.

C'est dire que le MRAP doit faire preuve, ces prochaines semaines, de la plus grande vigilance, et que les antiracistes, les démocrates, doivent faire corps avec lui.

*Foulées multicolores :*  
**UNE COURSE POUR  
UNE FRANCE PLURIELLE**

*(page 2)*

*Spécial nouvelles mesures :*  
**LE POUVOIR  
VISE LES IMMIGRÉS  
ET S'ATTAQUE  
AUX LIBERTÉS**

*(pages 3-4)*

**BAVURES  
DANS LA POLICE  
DIFFICULTÉS  
DANS LES FOYERS**

*(page 5)*

*Actions locales  
et nationales :*  
**LA LUTTE PAIE**

*(page 6)*

**LA CAMPAGNE  
POUR LE DROIT  
D'ASILE**

*(page 8)*

## Une course pour la France plurielle

*Le 21 mars 1987, on courra partout en France contre le racisme. Une initiative à préparer dès maintenant.*

Activité de loisir en pleine expansion, le footing a conquis récemment ses lettres de noblesse militante. Partout on voit se développer des initiatives associant ce sport et la solidarité: Course contre la faim de Band Aid, Foulées de la forme du ministère des Affaires Sociales précédent (100.000 participants), Course des enfants du SNEP (Syndicat des Personnels d'Education Physique, 30.000 participants) Le dernier Bureau National a donc décidé de lancer pour le 21 mars 1987, Journée internationale contre le racisme, une initiative nationale baptisée "Foulées multicolores".

**Un des objectifs : échanger une classe par région avec des pays d'immigration**

L'objectif est ambitieux, mais possible: faire courir 100.000 kilomètres pour la France plurielle. Soit, en fait, un millier de kilomètres par département, soit encore, schématiquement, 100 participants par département courant chacun 10 kilomètres, et comptabilisant les kilomètres parcourus. On peut vendre les kilomètres ou, comme il a été suggéré au B.N., demander à chaque participant de se faire parrainer, ou sponsoriser par des gens autour de lui. Le bénéfice ainsi récolté irait à une vaste opération d'échange scolaire: 22 classes rassemblant élèves français et immigrés, soit une par région, partiraient pour un voyage dans un pays d'origine de l'immigration, et les fédérations du MRAP accueilleraient 22 classes étrangères.

Faire courir 100.000 kilomètres est une lourde tâche. Le MRAP doit rester le catalyseur de l'opération, mais il ne faudra pas hésiter à s'associer, dans un

esprit de copartenariat, avec d'autres organisations et organismes. Les contacts à l'échelon national avec la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) sont déjà bien avancés.

Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, qu'une délégation du Secrétariat a rencontré le 17 juin, s'est déclaré intéressé. D'autres contacts sont pris avec les syndicats d'éducation physique, les associations humanitaires, les associations de jeunes issus de l'immigration, les associations de travailleurs immigrés et celles des originaires d'outre-mer, des sportifs de renommée nationale. Ces contacts nationaux doivent être relayés localement par les fédérations et les comités locaux. Il serait souhaitable de former, avec les différents partenaires réunis, des comités locaux et national, de soutien aux Foulées multicolores".

Les problèmes techniques et matériels que pose l'organisation d'une manifestation sportive de cette ampleur sont nombreux, et généralement mal connus de notre Mouvement. Il faut dès aujourd'hui se renseigner partout en France auprès de ceux qui ont déjà eu l'occasion d'organiser de telles rencontres, notamment la Fédération du Val d'Oise, qui s'est associée l'an dernier avec la FSGT pour des foulées dans le département.

Les comités locaux doivent se mobiliser dès maintenant sur ce thème, le 21 mars viendra vite. L'objectif est de faire de ce jour une grande manifestation d'amitié, faire que la France entière chausse ses baskets pour démontrer le caractère définitivement pluriel de sa société.

### Dixième anniversaire de Soweto : UN MOIS DE COMBATS

Le mois de juin est souvent un "mois chaud" pour l'Afrique du Sud, bien que là-bas, ce soit l'hiver. Cette année il a pris un relief particulier, en raison du dixième anniversaire du massacre de Soweto.

L'Etat policier de Pretoria avait pris des mesures sans précédent pour tenter d'étouffer la protestation des populations: état d'urgence, arrestations massives, black-out total sur l'information.

Mois intense aussi pour la solidarité internationale. Solidarité des institutions: du 16 au 20 juin se tenait à Paris une conférence internationale de l'ONU pour l'instauration de sanctions contre le régime raciste de Pretoria. Les pays participants ont notamment recommandé le renforcement de l'embargo sur l'armement, l'instauration de sanctions obligatoires. Au même moment, se tenait au Sénat un colloque de l'OSPAA (Organisation de Soutien aux Peuples d'Afrique et d'Asie) où le MRAP était représenté.

Le 16 juin, jour anniversaire de Soweto, une grande manifestation, organisée par le MRAP, le MAA et l'AFASPA rassemblait plusieurs milliers de personnes à Paris. L'allocation de Charles Palant, membre de la présidence du MRAP, a été assez bien reprise par les médias, et envoyée solennellement à Oliver Tambo, président de l'ANC.

Quelques jours plus tard, au soir de la fête de la musique, la péniche "Melody Nelson", frêtée par le MRAP et MRAP-Solidarité venait à quai à Paris pour présenter un spectacle remarquable de musique en l'honneur de Nelson Mandela.

La situation risque encore de s'aggraver cet été. A nous de renforcer le soutien au peuple sud-africain, en organisant des actions chaque fois que c'est possible

*Sous couvert de lutte contre le terrorisme et l'insécurité*

## Le pouvoir vise les immigrés et s'attaque aux libertés

Après une période un peu floue où les déclarations fracassantes de la campagne électorale ont fait place au masque plutôt rassurant de la cohabitation, la mise en place par le gouvernement Chirac d'un appareil destiné à juguler les libertés démocratiques se précise. En quelques semaines ont été présentés différents projets de lois qui ont ceci de commun qu'ils retirent aux faibles les garanties et les moyens légaux de se défendre et facilitent, pour les puissants, les moyens de les exploiter.

La main-mise des groupes financiers sur la presse et sur la télévision où les chaînes publiques verront leurs moyens diminués, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, la "liberté" donnée aux bailleurs d'augmenter les loyers, l'extension des contrôles d'identité sur simple initiative de la police, et l'éloignement des étrangers sans garanties judiciaires, toutes ces mesures, s'appliquant chacune en des domaines différents tendent à affaiblir les moyens de résistance de ceux qui voudraient s'opposer à la politique de la nouvelle majorité.

Les étrangers délinquants et l'immigration clandestine" (une toute petite minorité par rapport aux quatre millions et demi d'étrangers vivant en France) sont la cible affichée de bon nombre des mesures proposées, mais derrière eux les droits et les libertés des Français sont directement menacés.

**Le racisme latent d'une partie de l'opinion, sur lequel le gouvernement compte pour faire accepter les mesures qu'il cherche à imposer, sert de couverture idéologique à une politique anti-démocratique.** Selon une règle bien connue on

s'attaque au maillon le plus faible - les immigrés - pour pouvoir, dans la foulée, écraser tous les défenseurs des libertés démocratiques.

Le MRAP dont le caractère spécifique est la lutte contre le racisme attache une importance particulière aux projets de lois concernant les immigrés et notamment à celui qui modifie les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. **Droit et Liberté** a déjà présenté les cinq projets et avant-projet de lois portant sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme ainsi que sur l'entrée et le séjour des étrangers. Mais il nous semble particulièrement instructif de revenir en détail sur ce dernier projet, car on peut sans doute y déceler, au-delà de la lettre du texte, les objectifs réels du gouvernement.

*Les changements intervenus dans la rédaction du projet de loi sont révélateurs de ce que le gouvernement considère comme essentiel.*

**Premier temps:** on parle, dans les milieux "généralement bien informés" des projets qui circulent dans l'entourage du gouvernement: retour à la Loi "Sécurité et Liberté", remise en cause du droit au séjour de certaines catégories de résidents, reprise des contrôles d'identité et des expulsions, révision du code de la nationalité, etc.

Les associations d'immigrés, les mouvements de solidarité, les organisations de défense des droits de l'homme s'inquiètent, s'agitent, mais éprouvent des difficultés pour alerter l'opinion puisqu'on ne dispose que de rumeurs, vraisemblables, mais imprécises, voire contradictoires.

Tout se passe comme si le pouvoir cherchait à user prématurément les forces de résistance à sa politique. En faisant crier "au

loup" à chaque crissement de la forêt on espère que le cri ne sera plus entendu quand le danger sera vraiment présent:

**Deuxième temps:** des "fuites" permettent à des journalistes de disposer du texte d'un avant-projet, à beaucoup d'égards plus dur encore qu'on pouvait le craindre:

- des "ressources suffisantes" seraient dorénavant exigées pour avoir le droit d'entrer sur le territoire,
- leur titre de séjour pourrait être retiré aux immigrés dont l'administration estimerait qu'ils ont bénéficié de certificats de complaisance (logement ou travail) pour les obtenir,
- la carte de résident ne serait plus attribuée aux accidentés du

travail, ni aux immigrés résidant en France depuis plus de 15 ans, mais seulement à ceux qui y résident "en situation régulière" depuis plus de 10 ans (ce qui exclurait par conséquent les "régularisés" de 81-82!).

- les jeunes arrivés en France avant l'âge de 10 ans n'auraient plus la garantie du droit au séjour,
- le droit d'asile serait soumis à l'appréciation de la police (autrement dit, ce ne serait plus un droit, mais une faveur),
- les décisions de reconduite à la frontière des "sans papiers" et des délinquants ne seraient plus prises par un Tribunal, mais par l'administration,
- les expulsions ne seraient plus soumises au contrôle d'une commission (celle-ci n'ayant plus qu'un rôle consultatif).

La divulgation de cet avant-projet suscite les protestations énergiques venant d'horizons très divers. De nombreuses lettres, des délégations sont reçues par les députés et, non seulement les partis de l'opposition, mais plusieurs députés de la majorité déclarent qu'ils désapprouvent les mesures projetées, mais... "il ne s'agit que d'un avant-projet, rien n'est officiel..."

Tout s'est passé comme si les "fuites" étaient un "ballon d'essai", pour tester la force des résistances et pouvoir mieux ajuster le tir.

**Troisième temps:** le texte du projet de loi est enfin connu. Il est en plusieurs points très en retrait sur l'avant-projet. Certaines des mesures qui avaient soulevé l'émotion (comme par exemple la suppression du droit d'asile) n'y figurent plus. On voit même apparaître une mesure positive, pour donner un titre de séjour aux jeunes qui auront été scolarisés en France.

On peut penser - et c'est vrai - que le mouvement de protestation a porté ses premiers fruits. Et comme tout n'est pas encore joué, cela veut dire qu'en poursuivant et en renforçant la protestation, on pourra obtenir, au moment du vote, de nouvelles améliorations.

Mais on peut aussi se demander si l'ensemble de la manoeuvre (les premières fuites) ne procédait pas d'un savant calcul: en annonçant le pire et **en paraissant reculer sur ce qui n'est pas l'essentiel, on fait plus facilement passer les mesures les plus importantes.**

Or, précisément, si l'on compare le texte du projet adopté en Conseil des Ministres avec celui de l'avant-projet, on constate que si plusieurs mesures choquantes, sur un plan simplement humanitaire, ont disparu, **les plus graves, celles qui touchent aux garanties et au recours devant l'arbitraire, sont maintenues.** Le pouvoir se dote d'un instrument pour agir à sa guise. Il n'est sans doute moins important pour lui que telle et telle catégorie d'étrangers puissent avoir

## LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

Le projet de loi modifiant l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers met en place un instrument permettant au pouvoir de briser toute résistance à sa politique.

1°. L'entrée en France des étrangers pourrait dorénavant être soumise à des considérations de "ressources" précisées par décret, c'est-à-dire fixées par le gouvernement sans vote du Parlement (art.5 de l'ordonnance modifiée).

2°. La notion de "menace pour l'ordre public", remplaçant celle de "menaces graves" permettrait les interprétations les plus arbitraires; une telle appréciation portée par les services préfectoraux ou la police suffirait pour justifier un refus d'entrée en France (art.5) le refus de délivrance d'une carte de résident (art.15) ou une expulsion (art. 23).

3°. Une condamnation à seulement trois mois de prison - ou à plusieurs peines égales à au moins trois mois au total - remplaçant une peine d'un an,

permettrait de refuser une carte de résident (art.15) et d'expulser un étranger même s'il résidait en France depuis plus de 10 ans (art.25).

Par ce biais, le gouvernement disposerait d'un extraordinaire moyen de pression sur les immigrés. Gare aux militants qui entraîneraient leurs camarades dans des mouvements de grève ou de protestation: ce n'est pas difficile d'écoper de trois mois de prison qui suffiront, même si le tribunal n'en décide pas ainsi, à vous faire reconduire à la frontière sans autre forme de procès.

4°. Les étrangers seraient privés de tous moyens de protection judiciaire contre l'arbitraire administratif: les décisions de reconduite à la frontière seront prises et immédiatement exécutées par les autorités préfectorales, sans possibilité de recours à une instance judiciaire (art.22). Même la commission d'expulsions, où l'administration siégeait déjà majoritairement, n'aurait plus qu'un pouvoir consultatif (art. 24).

droit à un titre de séjour puisque l'essentiel demeure: l'instauration - ou plus exactement le retour - d'un régime arbitraire où l'administration est débarrassée du contrôle judiciaire et où les étrangers sont privés du droit de se faire entendre.

### *Le gouvernement se donne les moyens d'une répression arbitraire.*

Il est vrai - nous avons dû nous-mêmes les critiquer plus d'une fois - que les décisions des tribunaux concernant les immigrés n'étaient pas toujours équitables. Du moins, sur le plan des principes fondamentaux de la démocratie, le droit à la défense était-il respecté. Ce qui est le plus dangereux dans les mesures projetées, c'est le pouvoir absolu et arbitraire donné aux représentants de l'Etat, administration et police, pour agir

à leur guise à l'égard des opposants ou des récalcitrants.

Une atteinte à cette liberté fondamentale qu'est le droit de toute personne de bénéficier des garanties judiciaires, perpétrée à l'égard des étrangers, constitue un premier pas sur un chemin où

pourraient être menacées les libertés de tous les citoyens.

L'action pour défendre les droits des immigrés est donc plus que jamais une action pour défendre les institutions républicaines et les droits des Français.

Une fois de plus, la lutte contre le racisme rejoint et renforce la défense des libertés démocratiques.

**Dominique Lahalle**

# A chacun sa bavure

## *Contrôles, humiliation, arrestations : personne n'est épargné*

Dans le forum des Halles, A.K. a le double tort d'être Sénégalais et d'être chargé de bagages. Ceci n'a pas échappé à la vigilance de 3 policiers, qui l'ont interpellé, le 12 mai à 18 heures, pour contrôle d'identité et fouille.

Dans un des sacs, un souvenir... un peu de sable de son pays, soigneusement enveloppé dans du papier journal, précieusement conservé depuis son arrivée en France.

Pour la police, pas de doute, cette "poudre" est louche. A.K. est menotté, emmené au poste de la rue Pierre Lescot, frappé une première fois. Malgré ses protestations, il est ensuite transféré à la Préfecture de Police où il aura encore à subir des violences, à tel point qu'un agent en civil, qui passe non loin de là, proteste vigoureusement contre ses collègues.

Ce petit jeu durera plus de 6 heures, puisque ce n'est qu'après ce laps de temps qu'un officier de police analyse le contenu du sachet (on aurait pu y penser avant). Devant l'évidence (il n'est pas

encore interdit de transporter du sable), on relâchera A.K. à 1 heure du matin, sans aucune excuse, sans que soit établi aucun procès-verbal...

## *Du danger d'être manouche*

Surnombre à l'avant: c'est un fait, les intéressés l'ont reconnu aisément.

Deux policiers, munis de leur chien, interpellent, font descendre tout le monde. Sur une légère protestation, un policier frappe. Puis c'est le tour de Mme R., jetée à terre. Sa fille, enceinte, est bousculée. Les deux femmes sont emmenées à l'hôpital de Montreuil. Mme R. a le bras cassé: opération, une plaque au poignet pour un an.

Pendant ce temps, M. R. est emmené au Commissariat de Chelles. Il nous assure avoir été, hors de la présence de tout témoin, injurié **en tant que manouche**, et frappé de nouveau. Au Commissariat, garde à vue. Sur intervention d'un avocat, M. R. est déféré le mercredi après-midi au Tribunal de Meaux et libéré avec un mois de suspension de permis. Or, le permis, c'est le gagne-pain!

Autre fait similaire. Le Président de l'Association des Voyageurs de Montfermeil (93) nous a assuré que son beau-frère avait subi le même traitement, sans davantage de motif à Argenteuil (95). Sans commentaires.

Ceci se passait aux Coudreaux de Chelles (Seine-et-Marne, confins de Seine-Saint-Denis) le mardi 10 juin, vers 15h.30.

La famille R. circulait en camion avec des enfants et petits-enfants.

## *Ce qu'il en coûte de protester*

M. B. est Français et n'aime pas être bousculé, fût-ce par un agent de police. Mal lui en prit lorsqu'il protesta, le 20 avril, contre un policier qui l'avait heurté sans s'excuser: celui-ci posa son pied sur le sien, appela ses collègues à la rescousse, et exigea les papiers de M. B.

Le ton s'envenima, les renforts prirent à partie M. B.; on lui mit les menottes et on l'emmena, en car, au poste de police de la rue Marcadet.

Là, il fut entièrement déshabillé et roué de coups, histoire de lui servir de leçon.

On le relâcha une heure plus tard, avec une amende en prime.

# Difficultés dans les foyers d'immigrés

La situation dans les foyers d'immigrés est devenue explosive. Les informations qui nous parviennent de tous côtés et notamment de Paris-Région parisienne sont alarmantes.

Les sociétés gestionnaires (entre autres la SONACOTRA et le BAS, Bureau d'Aide Sociale de Paris), profitant du flou législatif, pratiquent des hausses de loyer exorbitantes qui les placent hors de toute légalité. On a vu jusqu'à 140 % d'augmentation en un an! A Massy, les résidents se voient demander 742 Frs par mois pour une chambre de 7 m<sup>2</sup>. Ce qui équivaldrait à demander 5.050 Frs pour un F6 HLM sale et mal entretenu, comme le sont les foyers où pullulent rats et cafards, où les murs sont couverts de salpêtre.

On comprend aisément que nombre des foyers de région parisienne aient entamé, parfois depuis de longs mois, une grève des hausses. Face à eux, l'administration a adopté une politique de répression systématique. Refusant de reconnaître les comités de résidents, et a fortiori de discuter avec eux, les organismes, et tout porte à croire qu'ils se sont concertés pour cela, assignent systématiquement en justice ceux qui refusent de payer les hausses et continuent de verser l'ancien loyer. Ces assignations, dans le cadre des nouvelles lois sur l'immigration en cours de discussion, risquent de conduire à des expulsions massives de France. On coupe l'électricité, on cesse d'entretenir les foyers, on refuse aux locataires des certificats de

résidence nécessaires pour le renouvellement de leurs papiers.

Un comité national\* tente actuellement de se mettre en place pour coordonner les diverses luttes en cours et briser le mur du silence qui les entoure, mais il n'en est qu'à ses débuts. Il est important que les comités locaux se mettent en rapport avec les éventuels foyers situés sur leur territoire, et s'opposent avec les résidents, à Paris comme dans toute la France, à cette vaste opération des organismes gestionnaires.

(\*) Comité de coordination des foyers en lutte, Foyer SONACOTRA, 125 avenue des Grésillons, 92230 GENNEVILLIERS.

## La lutte paie

*Actions nationales, fédérales ou locales, partout le MRAP est présent pour montrer les dangers des projets de loi en préparation*

Dans les 3 derniers numéros de **Droit et Liberté** d'avril, mai et juin, le MRAP exprimait son inquiétude devant l'arsenal répressif des projets de loi qui étaient annoncés par le Gouvernement ou dont il avait connaissance. Il ajoutait qu'il restait vigilant et actif. On peut dire qu'au cours de ces 3 derniers mois, il l'a été. Il a intensifié son action seul ou avec d'autres organisations pour empêcher que ne soient adoptées des lois scélérates qui restreignent les libertés de tous en commençant par celles des immigrés. Cette action s'est située à la fois aux niveaux national, départemental et local. Sa première réaction a été d'alerter l'opinion publique dans le souci de participer à un large rassemblement des forces démocratiques. Dans ce but, il a demandé à ses comités locaux et fédérations de se mobiliser pour intervenir auprès des parlementaires, des syndicats, des associations de défense des Droits de l'Homme, des Eglises et nous savons que beaucoup l'ont fait depuis.

### *Une importante mobilisation*

Simultanément, les représentants du Bureau National et du Secrétariat ont rencontré à Paris des parlementaires de toutes tendances (à l'exception du F.N.) en groupes ou individuellement pour attirer leur attention sur le caractère dangereux de ces lois prises en elles-mêmes et, pire encore, reliées à d'autres.

De telles interventions ont permis de constater que la plupart de nos interlocuteurs étaient peu au courant du contenu des projets de lois, ce qui justifiait déjà en soi la nécessité de notre démarche.

Parallèlement, nous sommes intervenus auprès d'un certain nombre de membres du Gouvernement ou des cabinets ministériels (voir encadré ci-contre) pour exprimer ces mêmes craintes et pour mettre en avant qu'un débat démocratique s'imposait au Parlement, faute de quoi les députés ne seraient pas informés et ne pourraient voter en connaissance de cause.

### *Des actions concertées*

Il faut ajouter à ces actions spécifiques du MRAP celles qui sont menées conjointement avec d'autres organisations sur le plan national telle que la participation régulière de deux membres du B.N. au réseau d'information composé de 9 associations pour une réflexion et une action concertées sur l'immigration. Il serait souhaitable que le MRAP soit, localement ou départementalement, à l'origine d'un tel réseau et que les initiatives prises ici et là dans le sens d'une action concernant l'immigration soient répercutées immédiatement au siège.

Dans ce même sens, 2 pétitions circulent (pages 11 et 12 DL Juin 86) et 2 textes ont été signés par des dizaines d'organisations, l'un à l'initiative du SAF (voir page 7), l'autre sous l'impulsion de la Ligue des Droits de l'Homme et du MRAP. Des fédérations ou des comités locaux, en plus des pétitions, ont pris l'initiative de les faire signer et publier dans la presse locale.

Signalons, en outre, que depuis l'acceptation par le Conseil des Ministres du 11 juin du projet de loi sur l'immigration, le MRAP a intensifié son action et multiplié

ses interventions. Il s'est prononcé sur la grève des jeunes de l'Association Jeunes Arabes de Lyon et Banlieue (JALB) "**leur exprimant sa totale solidarité, soutenant leur lutte et appuyant leurs justes revendications**". Signalons aussi que se sont multipliées les entrevues avec les préfets à l'initiative des fédérations du MRAP. Signalons enfin que le MRAP met à la disposition de ceux qui le désirent une analyse très fine des projets de loi qui les compare avec les textes en vigueur actuellement et donne nos commentaires. A demander au siège ou auprès de son C.L. et à faire connaître autour de soi.

### RENCONTRES

**Dans le cadre des interventions directes pour exposer nos inquiétudes devant le contenu des projets de lois sur l'immigration, la délinquance et le terrorisme, nous avons rencontré:**

**le 6 juin:** M. Combal, au ministère des Affaires Etrangères.

**le 16 juin:** M. Pandraud, adjoint du ministre de l'Intérieur à la Sécurité.

**le 17 juin:** M. Saillant, collaborateur de M. Bergelin, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

**le 18 juin:** M. Jacques Thyraud, sénateur de Loir-et-Cher, membre de la CNIL et M. Pezet, secrétaire de cette Commission.

**le 27 juin:** M. Didier Maus, directeur du Cabinet de M. Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

**le 3 juillet:** M. Levis, directeur du cabinet de M. Malhuret, secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme.

**le 4 juillet:** M. Vinciguerra au ministère de l'Education Nationale.

**Précisons, en outre, que courant mai, le MRAP avait rencontré M. Malhuret et M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la Présidence de la République, et des députés de toutes tendances.**

## La fédération de Vaucluse

Le 15 novembre 1984, à l'ins-tigation du comité d'Avignon qui était alors le seul comité du département et qui accueillait les adhérents isolés, naissait la fédé-ration de Vaucluse.

Cette création a eu immédia-tement des effets bénéfiques sur le nombre d'adhérents et sur l'action du MRAP. Ainsi, de 111 cartes au moment de la création de la fédéra-tion, on est passé à 213 (+ 92%) à la fin de 1985.

Cette fédération regroupe actuellement six comités: Apt, Avignon, Beaumes-de-Venise, Cha-teaurenard, L'Isle-sur-La-Sorgue, Pertuis.

Statutairement, les fédéra-tions ont une triple tâche que la fédération du Vaucluse a essayé de remplir.

1. La création de comités. L'expé-rience montre que de très nombreux comités peuvent être créés; c'est le meilleur moyen pour que le MRAP ait plus d'adhérents, soit plus proche du terrain, agisse encore plus efficacement contre le racis-me. Pour créer des comités nous procédons de la façon suivante: 1. prise de contact avec une ou deux personnes de la ville concernée. 2. organisation d'une réunion publique à l'issue de laquelle il y a toujours quelques adhésions. 3. réunion des adhérents de la ville. 4. constitution du comité. C'est ainsi qu'un nouveau comité a été créé à Chateaurenard en 1985 et que des comités sont en voie de créa-tion à Bollène, Sorgues et Valreas.

2. Coordonner les activités. Les réunions mensuelles du Bureau fédé-ral et le compte-rendu envoyé ensuite à chaque comité permettent aux différents comités de mieux se connaître et de s'aider mutuel-lement. C'est ainsi par exemple que les documents et actions réalisés par un comité sont portés à la connaissance de tous les comités. Le président de la Fédération participe régulièrement au B.N. et en fait un compte-rendu systémati-

que au Bureau Fédéral.

### 3. Agir à l'échelle du département.

\* Nombreux contacts avec M. l'Ins-pecteur d'Académie

- pour protester contre la distri-bution d'un tract du F.N. dans des établissements scolaires d'Orange;

- pour organiser un concours de formules contre le racisme à l'oc-casion du 21 mars 1986;

- pour demander l'affichage de la loi du 1er juillet 1972 dans tous les établissements scolaires.

\* Nombreux contacts avec le préfet

- pour lui communiquer une plate-forme contre le racisme élaborée par la fédération et signée par onze organisations départementales;

- pour protester contre la suppres-sion des allocations familiales aux travailleurs immigrés sans leur famille en France;

- pour dénoncer les projets de lois du gouvernement (juin 86).

\* Nombreux contacts avec le prési-dent du Conseil Général (adhérent du MRAP)

- pour susciter une rencontre avec Dulcie September (février 86)

- pour lui demander de patronner et de subventionner le concours orga-nisé pour le 21 mars.

\* Nombreux contacts avec les dépu-tés du département

- pour leur demander de signer l'engagement du MRAP

- pour protester contre les projets de lois du gouvernement sur l'en-trée et le séjour des étrangers.

\* Utilisation de la subvention (en augmentation) du Conseil Général pour imprimer des tracts et des affiches. Ces tracts et ces affi-ches sont ensuite mis gratuitement à la disposition de chaque comité.

\* Organisation de la venue de Dulcie September en février 86.

\* Organisation d'une manifestation contre l'apartheid le 16 juin 1986.

\* Organisation d'un concours: For-mules contre le racisme, à l'occa-sion du 21 mars 1986.

\* Par ailleurs, la Fédération a participé souvent à des débats dans les établissements scolaires, dans des fêtes populaires, dans des

réunions publiques, dans des émis-sions de radio et s'est penchée sur les problèmes des Tsiganes et Gens du Voyage.

**Conclusion.** Ce travail que nous souhaiterions plus important car le racisme est important dans le Vaucluse, le F.N. a eu 20 % de voix aux dernières élections législati-ves, les attentats racistes sont fréquents, (le local du comité d'Avignon a été saccagé) nous demande beaucoup de temps.

Ce travail n'est possible que grâce à l'aide du Conseil Général qui nous a donné un local et qui subventionne nos actions et surtout grâce à la participation active de tous les membres du Bureau Fédéral et des comités locaux.

Pour que le MRAP joue pleine-ment son rôle dans le département du Vaucluse, une quinzaine de comités locaux seraient néces-saires\*: c'est à ce prix que nous pourrions, peut-être, faire reculer le racisme dans notre région.

**Pierre-Marie Danquigny**

\*Ce pourrait être le rôle d'un permanent régional.

### UNE CAMPAGNE COMMUNE

A l'initiative du S.A.F. (Syn-dicat des Avocats de France) se tenait au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, le 24 juin 1986, une conférence de presse au sujet des projets de loi sur la sécurité.

Plus de trente associations, dont le MRAP, ont signé un appel pour dénoncer les atteintes aux libertés fondamentales que compor-tent ces textes de loi. Ceux-ci sont uniquement orientés vers des mesures de répression.

Et pourtant, le Gouvernement avoue, dans son exposé des motifs, que ces mesures sont inutiles puisque l'arsenal pénal actuel suffit à prévenir et réprimer. Ainsi, avec le projet sur les contrôles d'identité, la liberté d'aller et de venir est profondé-ment remise en cause, ceci d'autant plus que ce texte sera lié à un décret sur les cartes d'identité informatisées.

Les associations signataires ont décidé de poursuivre leur action.

# La campagne culminera en octobre

Depuis le 29 janvier, a été lancée officiellement la **campagne nationale pour le droit d'asile**. Le but de cette campagne est, avec le soutien de près de 150 associations signataires, dont le MRAP, de réaffirmer publiquement:

- que le droit d'asile est un droit fondamental de l'être humain et doit être sauvegardé en France quelle que soit la situation politique et économique;
- qu'une personne demandant l'asile ne doit pas être renvoyée dans un pays où elle déclare encourir des risques de persécution;
- que cette personne a droit à un examen à la fois rapide et sérieux de son cas par les organismes compétents: l'OFPPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et, en cas d'appel, la Commission de recours des réfugiés;
- que tout doit être mis en oeuvre pour favoriser l'insertion des réfugiés dans notre société.

Dans toute la France, des manifestations de tous ordres sont organisées pour sensibiliser le public aux thèmes du droit d'asile et de l'accueil et de l'insertion des réfugiés. Les comités locaux du MRAP sont invités à participer activement, en collaboration avec d'autres partenaires, à ces initiatives.

La campagne culminera en octobre lors de

## DEUX SEMAINES POUR LE DROIT D'ASILE

du 9 au 16 octobre 1986, qui seront clôturées, à Paris, les 18 et 19 octobre, par les **rencontres sur le droit d'asile**; l'objet de ces rencontres sera, à partir du travail des groupes de réflexion qui se seront réunis pendant la campagne, de faire progresser la réflexion collective sur ces sujets.

## UN DANGER ÉVITÉ

Grand émoi dans les milieux qui défendent le droit d'asile lorsque, fin mai, a été diffusé par la presse l'avant-projet de loi réformant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

Celui-ci introduisait en effet des modifications qui risquaient de mettre en péril les principes fondamentaux du droit d'asile: remettant en question la mission de l'OFPPRA, seule autorité habilitée à décider si un étranger est ou non un réfugié au sens de la Convention de Genève de 1951, l'avant-projet prévoyait une présélection des candidats au statut de réfugié par la police des frontières et les préfetures. De nombreuses associations ont réagi pour protester contre ce projet, et il est probable que ces interventions aient contribué au retrait, dans le projet définitif présenté par le Conseil des Ministres le 11 juin dernier, du passage concernant les réfugiés.

Là encore, la vigilance s'impose pour éviter que ce projet, ou un texte de portée semblable, revienne à l'ordre du jour.

## UNE DÉCLARATION SOLENNELLE CONTRE LE RACISME

Le 11 juin 1986 à Strasbourg, le Parlement Européen, le Conseil et la Commission d'Enquête du Parlement sur la montée du fascisme et du racisme en Europe ont signé solennellement une déclaration commune contre le racisme et la xénophobie. Il ne faut pas sous-estimer la valeur de ce texte unique en son genre, voté à la quasi-unanimité par le Parlement, sauf, bien

entendu, les députés d'extrême-droite dont le Front National français. On notera que les membres des partis actuellement au pouvoir en France ont approuvé cette déclaration. Le MRAP doit se saisir de ce texte pour demander, à l'échelon local et national au Gouvernement et aux partis de mettre en conformité leurs actes de Paris avec leurs paroles de Strasbourg (1).

(1) On peut se procurer la déclaration au Siège.

### CARNET

Il y a deux ans, disparaissait **Chil KOZLOWSKI**, Chevalier de l'Ordre du Mérite, Secrétaire National du MRAP.

Que sa femme Hélène accepte notre amical souvenir.

Nous avons appris le décès de **Stanislas MANGIN**, Compagnon de la

Libération, membre du Comité d'Honneur du MRAP.

Nous présentons nos condoléances à sa famille.

**Jean-Albert GUIDOU**, militant du MRAP de Paris, et **Jany COUSTY**, nous annoncent la naissance de **Loïc**, le 13 juin 1986.

Nos félicitations

## Droit et Liberté

89 rue Oberkampf,  
75543 PARIS CEDEX 11  
Téléphone: 48.06.88.00  
CCP 9 239 81 PARIS

### Directeur de la publication

René Mazenod

### Maquette

Véronique Montaigne

### Secrétariat de rédaction

Monique Khellaf

### Comité de Rédaction

Bertrand Bary, Gérard Coulon, Claude Gavoille, Dominique Lahalle, René Mazenod, Claire Rodier.

N° de Commission paritaire: 61013

Imprimerie de Montligeon (61)

Abonnement d'un an: 80 F